

Compte rendu Conseil de Quartier Centre du mardi 5 novembre 2019

- Marie-Laure Burnichon, Présidente du Conseil Centre,
- Edmond Bourgeon, Adjoint en charge de la Sécurité et vice-Président du conseil Centre,
- les membres du conseil de quartier Centre,
- Havva Emek animatrice énergie, service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Sylvie Fontaine, Responsable Marketing, STAR,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Aurélien Garcia, Directeur de Projet "Action Coeur de Ville", Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Marie-Laure Burnichon et Edmond Bourgeon accueillent les conseillers et les services, et les remercient pour leur présence.

Des informations de la STAR

Sylvie Fontaine interroge l'assemblée sur ses remarques sur le fonctionnement du réseau en faveur de l'optimisation de ses services. Elle rappelle également la prochaine réunion publique de la STAR lundi 25 novembre.

- Quid des bus hydrogènes à Roanne? C'est une technologie très onéreuse, et Roannais Agglomération s'orientera davantage vers le bus électrique. La réflexion est en cours.
- Insuffisance de bus climatisés en période caniculaire.
- Vitesse parfois importante des bus, et non-respect des passages piétons (ex : angle Promenades/Beaulieu) Les conducteurs font l'objet d'une sensibilisation de tous les instants au respect fondamental du code de la route. Néanmoins, si constat d'un non-respect de cette règle, les usagers sont invités à contacter l'agence commerciale en n'omettant pas de préciser le numéro de la ligne, le nom de l'arrêt, les jours et heures concernés.
- Pourquoi la taille des bus n'est-elle pas adaptée à la fréquentation de la ligne ? Cela aurait un coût conséquent ; La STAR a fait le choix de développer des solutions alternatives sur les zones moins fréquentées telles que les lignes City sur réservation, lignes Péry pour le péri-urbain, les lignes Flexy pour les zones commerciales et industrielles de Perreux, lignes de proximité Proxy, mais aussi des services complémentaires tels que des navettes ou le service Galaxy... L'intégralité des informations est consultable sur le site de la STAR : <https://www.bus-star.com/fr/lignes-et-plans-du-reseau/89>
- Côté du commerce Vival en face de la gare SNCF, des voitures stationnent sur les trottoirs et gênent les arrêts des bus.
- Manque de clarté dans les informations de la STAR à propos des changements d'itinéraires, arrêts non desservis...
- Accueil téléphonique de l'agence City rue Jean Jaurès estimé insatisfaisant.
- Réclamations en ligne restées sans réponse. Il faut veiller à bien utiliser le formulaire « réclamations ».
- Les bus sont gênés dans leurs stationnements Bd Jules Ferry, pendant les sorties scolaires du collège.
- Les QR code ne fonctionnent pas dans les zones non couvertes par la 4G.

- Y a t-il beaucoup de fraudes sur le réseau de la STAR? Non, les usagers roannais demeurent respectueux.

Sylvie Fontaine prend bonne note de toutes les remarques dont il sera tenu compte dans les réflexions globales conduites par la STAR.

L'extension des consignes de tri

Haava Emek présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, [diaporama ci-joint](#).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, qui imposent notamment une réduction de 50% de l'enfouissement des déchets en 2020, l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2025.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pot de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

En réponse à la demande des usagers (cf résultats du questionnaire ci-joint), une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux... Des mémos-tris seront également adressés à tous les usagers.

Dans un même temps, Roannais Agglomération va également consentir un effort tout particulier en faveur d'une meilleure image des points de tri. Il s'agit de lutter contre la saleté, les dépôts sauvages..., c'est un incivisme récurrent qui coûte 300 000 €/an à Roannais Agglomération, et en ce sens, de trouver des solutions pour encourager les habitants à les utiliser davantage et mieux. Ce sera par exemple un travail sur une image des containers plus ludique, plus « déco », pour apporter une âme et une identité aux points d'apport volontaire, dans l'objectif que les habitants se les approprient et les respectent davantage.

Stratégique, la fréquence de ramassage des conteneurs sera également revue : effectivement, trop faible, elle engendre des débordements et démotive les bons trieurs, trop élevée, elle devient coûteuse (des camions se déplaçant pour collecter des conteneurs à moitié vides). En ce sens, Roannais Agglomération réfléchit également aux solutions technologiques développées par les fabricants de points d'apport volontaire. Grâce à un suivi informatisé identifiant chaque colonne (puce, GPS, code barre) à des capteurs de taux de remplissage, il est désormais possible de procéder à la collecte du conteneur exactement au bon moment, d'établir la fréquence de vidage de chaque conteneur, les rendements de la collecte, et de déceler des anomalies éventuelles... A cet égard, Roannais Agglomération va déployer, sur une centaine de points, des sondes qui pourront être adaptées aux containers actuels, pour une période d'expérimentation de 6 mois.

Enfin pour toutes questions ou démarches, il convient d'appeler le **numéro vert 0800 17 34 50**, disponible non-stop du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.

Haava Emek indique que le stockage et l'incinération sont assujettis en France à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Alors que cette taxe a déjà été revue à la hausse par le passé, une nouvelle augmentation a été actée par la loi de finances de 2019, augmentation qui sera progressive jusqu'en 2025. A savoir que pour l'enfouissement, la TGAP va passer d'une fourchette de 25€ par tonne en 2019 à une taxe unique de 65 € par tonne en 2025.

Il devient donc plus qu'urgent et impératif de réduire nos déchets. A cet égard, la réduction à la source reste la priorité en matière de gestion des déchets rappelée dans la loi Grenelle. C'est de la responsabilité de tous, y compris des entreprises. Nombreuses, dont des supermarchés, se sont déjà engagées dans cette démarche par différentes actions : mise en place d'espaces de vente en vrac, conception d'emballages recyclables etc...

Dans notre société de consommation effrénée, nous devons tous réviser nos comportements et habitudes de vie d'une manière globale, pour engager une véritable lutte contre les déchets : trier, dire non au gaspillage alimentaire, échanger, donner, partager, réutiliser, recharger... autant d'actions pour préserver nos ressources, diminuer les impacts sur l'environnement et mieux maîtriser l'énergie.

Il apparaît que le tri sélectif en habitat collectif n'est pas performant : points tri souvent éloignés, stockage difficile en appartement...Des efforts devront être fournis pour répondre à cette problématique: améliorer la dotation en bacs, sensibiliser les résidents et leurs relais (bailleurs, régies, gardiens d'immeubles), adapter les espaces de tri intérieurs et extérieurs aux contraintes des habitants...

Questions :

Hava Hemek répond ensuite aux diverses questions :

- Pourquoi n'y a-t-il pas un incinérateur à Roanne ? Si l'incinération présente l'avantage de réduire des gros volumes de déchets, elle présente aussi des inconvénients par ses différents aspects polluants et nocifs. Aussi, Roannais Agglomération a préféré développer le projet de méthanisation dont le bilan écologique est plus intéressant, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Quid de la collecte en porte à porte? Roannais Agglomération examine actuellement différents scénarios pour optimiser la collecte des déchets, dont celle en porte à porte. A bien noter toutefois que la mise en œuvre de ce dispositif requerrait un investissement conséquent (bacs, camions, bennes...) qui impacterait directement sur la taxe sur les ordures ménagères, maintenue stable depuis 2014.
- Le ramassage d'encombrants fonctionne t-il de façon optimale ? oui, ce dispositif est d'ailleurs très utilisé. A noter la récente création de l'association « les ateliers de la récup », ainsi que « matériau-tech » 405 route de Briennon à Mably à proximité d'Emmaus, contact 0 800 00 08 56.
- Le vocable « point d'apport volontaire » ne devrait-il pas être modifié au profit de « point d'apport écologique » ? La proposition sera examinée.
- Résidence d'Harcourt : la population âgée rencontre de la difficulté pour répondre aux nécessités de tri des déchets, en raison des points de tri relativement éloignés. Il n'existe pas réellement de solutions pour cette population, si ce n'est l'entraide familiale et de proximité.

Un point d'étape sur le projet « Action Cœur de Ville »

Aurélien Garcia rappelle les différentes phases du dispositif.

Depuis la signature de la convention cadre en septembre 2018, le projet Action Cœur de Ville suit la méthodologie ainsi que la chronologie imposée par l'Etat. En effet, diagnostic, projet stratégique et plan d'actions ont été réalisés, ce qui permet de clore la phase Initialisation et de passer à la phase de Déploiement.

En filigrane du projet, la concertation se poursuit avec différents publics, dont les Conseils de Quartier avec un atelier créatif prévu le 13 novembre après midi. Cette concertation permet d'imaginer le centre-ville de demain avec tous les citoyens (mieux connaître la perception du centre-ville de Roanne, les pratiques ainsi que les attentes). A l'occasion de cette rencontre, un point sera fait sur l'opération Gambetta République, contenue dans l'action Cœur de Ville, et donnera l'opportunité aux participants de se rendre sur le site et d'imaginer la future école de demain.

La voirie

Olivier Jandard fait le point sur l'ensemble des demandes réalisées et en cours toutes contenues dans le document ci-joint.

Le devenir du chateau Jules Ferry

Le Conseil de Quartier a exprimé des idées d'aménagement du site du Château Jules Ferry dont la Ville est propriétaire : peut-être des jardins partagés ? et pourquoi pas la création d'un tiers-lieu dont le concept est en plein essor, à l'image de ce que sera le futur site Gambetta République dévoilé dans un récent article de presse.

Marie-Laure Burnichon ajoute qu'il existe déjà 1800 tiers-lieu en France, tout en expliquant qu'il s'agit d'espaces partagés à vocations multiples : économiques, sociales, culturelles... Une visite du site est proposée aux conseillers, une date leur sera proposée prochainement.

A noter qu'une partie du terrain à proximité du bâtiment appelée « écuries » pourrait être, à plus ou moins long terme, réaménagée en faveur de l'extension du parking Benoit Malon.

Les perspectives 2020

Le projet du prochain ciné plein air est lancé. Le Conseil propose cette année la proposition de projection du film « Qu'est-ce qu'on a encore fait au Bon Dieu ? ».

Le projet Patrimoine

Une première tranche du projet a été réalisée, 10 totems ont été installés et inaugurés par M. le Maire samedi 21 septembre dernier.

Le travail de réalisation des 10 prochains totems se poursuit. En témoigne le diaporama que commente Denise Duchemin. Cette 2ème tranche du projet devrait être achevée prochainement, et la 3ème et dernière tranche de 10 panneaux lancée dans la foulée pour une installation d'ici mars 2020.

Denise Duchemin souligne le travail de rédaction porté en grande partie par Ghislaine Murard.

Marie-Laure souligne l'intérêt que des visiteurs portent aux panneaux installés depuis septembre, et rappelle le travail conséquent que représente ce projet, réalisé par l'ensemble des membres du groupe Patrimoine.

Questions et informations diverses

- Un habitant souligne le très bon fonctionnement du chalet à livres Place de l'Hôtel de Ville, et s'en réjouit. Toutefois, il alerte sur ses détournements d'usage. Aussi, il appelle à de la vigilance, de façon à ce que les usagers ne se découragent pas et que le dynamisme de ce concept soit maintenu.
- Réunion publique autour du projet Gambetta République vendredi 22 novembre de 18h à 20h30 à l'Hôtel de Ville.
- A partir du 4 novembre, la Ville de Roanne et les enseignes Carrefour Market et Lidl situées sur la commune de Roanne, proposeront des navettes gratuites au départ de la rue Roger Salengro, pour desservir ces 2 supermarchés.

Marie-Laure Burnichon lève la séance à 20h45.

Prochain conseil de quartier Centre
mercredi 12 février 2020 à l'Espace Congrès